



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents du travail et maladies professionnelles

Question écrite n° 63873

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les propositions des Mutuelles de France quant à l'amélioration de la protection sociale obligatoire dans la couverture des risques incapacité, invalidité et décès. Les mutuelles soulignent justement la nécessité de supprimer l'exigence d'une invalidité des deux tiers pour ouvrir droit aux prestations et d'indemniser dans des conditions de droit commun l'ensemble des préjudices en cas d'incapacité permanent trouvant sa cause dans un accident du travail ou une maladie professionnelle. Il souhaiterait connaître sa position sur cette question, les mesures qu'il envisage de prendre, sous quelle forme et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63873

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4082